

CIRCULAIRE N° 211 du 22 Juillet 1975

Cl : A-13
B-03

(Diffusion Générale)

OBJET : Convention de LOME

Certificats de circulation des marchandises EUR-1

En application des dispositions de la Convention ACP-CEE de LOME, un nouveau certificat EUR 1 conforme au modèle ci-joint remplacera impérativement à partir du 1er janvier 1976 le certificat A Y 1 accompagnant les marchandises expédiées de COTE D'IVOIRE à destination d'un des neuf pays la CEE et qui satisfont à la définition de produits originaires conformément, à l'Annexe 1 de la Convention.

Les anciens certificats AY1 pourront continuer à être employés jusqu'au 31-12-75 pour les exportations à destination des six pays européens signataires des accords de LOME = FRANCE, ITALIE, ALLEMANGNE-RFA, PAYS-BAS, BELGIQUE, et LUXEMBOURG.

Les expéditions à destination des trois nouveaux pays membres de la CEE = (GRANDE-BRETAGNE, IRLANDE et DANEMARK) signataires de la Convention de LOME devront de préférence être accompagnées de certificats EUR 1 pour pouvoir bénéficier d'un régime préférentiel dans ces pays (admission en franchise du droit de douane).

Il est rappelé qu'en application des dispositions de la circulaire N° 210 en date du 18 Juillet, les certificats A Y 1, EUR 1 etc... ne sont plus exigibles à l'importation.-

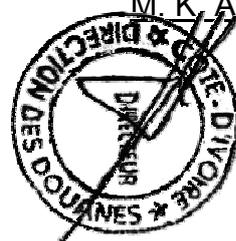
ABIDJAN, le 22 Juillet 1975

AMPLIATIONS :

Chambre de Commerce
Chambre d'Industrie
Syndicat des entrepreneurs
SIMPEX
Syndicat des Transitaires
Syndicat des exportateurs
et négociants en Bois

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

M. K. ANGOUA



CERTIFICAT DE DECLARATION DES MARCHANDISES

1. Exportateur (nom, adresse complète pays)	EUR. 1 n° A 013647		
	Consulter les notes au verso avant de remplir le formulaire		
3. DESTINATAIRE (nom, adresse complète, pays mention faculté)	2. Certificat utilisé dans les échanges préférentiels entre LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE et LES ETATS ACP		
6. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (mention facultative)	4. Pays, groupe de pays ou territoire dont les produits sont considérés comme originaires (1)	5. Pays, groupe de pays ou territoire de destination	
	7. Observations		
8. N° d'ordre ; marques, numéros, nombre et nature des colis (2) ; désignation		9. Poids brut (kg) ou autre mesure (1, m3 etc.)	10. Facture (mention facultative).
11. VISA DE LA DOUANE Déclaration certifiée conforme Document d'exportation (3) : Cachet modèlen° du Bureau de douane : Pays ou territoire de délivrance : A, le <div style="text-align: center;">(Signature)</div>	12. DECLARATION DE L'EXPORTATEUR Je soussigné déclare que les marchandises désignées ci-dessous remplissent les conditions requises pour l'obtention du présent certificat. A, le <div style="text-align: center;">(Signature)</div>		

DEMANDE DE CERTIFICAT DE CIRCULAIRE DES MARCHANDISES

1. Exportateur (nom, adresse complète, pays)	EUR. 1 N° A 013647	
	Consulter les notes au verso avant de remplir le formulaire	
3. destinataire (nom, adresse complète, pays) (mention facultative)	2. Demande de certificat à utiliser dans les échanges préférentiels entre LA COMMUNOTE ECONOMIQUE EUROPEENNE et LES ETATS ACP	
	4. Pays, groupe de pays ou territoire dont les produits sont considérés comme originaires (1)	5. Pays groupe de pays ou Territoire de destination
6. Informations relatives au transport (mention facultative)	7. Observations	

<p>8. N° d'ordre ; marques, numéros nombre et nature des colis (2) ; désignation des marchandises</p>	<p>9. Poids Brut (kg) ou autre mesure (1, m3, etc.)</p>	<p>10. Factures (mention facultative)</p>
---	---	---

<p>13. DEMANDE DE CONTROLE, à envoyer à :</p>	<p>14. RESULTAT DU CONTROLE</p>
	<p>Le contrôle effectué a permis de constater que le présent certificat (1)</p> <p><input type="checkbox"/> a bien été délivré par le bureau de douane indiqué et que les mentions qu'il contient sont exactes.</p> <p><input type="checkbox"/> ne répond pas aux conditions d'authenticité et de régularité requises (voir les remarques ci-annexées).</p>

<p>Le contrôle de l'authenticité et de la régularité du présent certificat est sollicité.</p> <p>A le</p> <p style="text-align: right;">Cachet</p> <p>.....</p> <p style="text-align: center;">(Signature)</p>	<p>A le</p> <p style="text-align: right;">Cachet</p> <p>.....</p> <p style="text-align: center;">(Signature)</p> <p>(1) Marquer d'un x la mention applicable.</p>
--	---

NOTES

1. Le certificat ne doit comporter ni surcharges. Les modifications éventuelles qui y sont apportées doivent être effectuées en biffant les indications erronées et en ajoutant, le cas échéant, les indications voulues. Toute modification ainsi opérée doit être approuvée par celui qui a établi le certificat et visée par les autorités douanières du pays ou territoire de délivrance.
2. Les articles indiqués sur le certificat doivent se suivre sans interligne et chaque article doit être précédé d'un numéro d'ordre. Immédiatement au-dessous du dernier article doit être tracée une ligne horizontale. Les espaces non utilisés doivent être bâtonnés de façon à rendre impossible toute adjonction ultérieure.
3. Les marchandises sont désignées selon les usages commerciaux avec les précisions suffisantes pour en permettre l'identification.

DECLARATION DE L'EXPORTATEUR

Je soussigné, exportateur des marchandises désignées au recto,

DECLARE que ces marchandises remplissent les conditions requises pour l'obtention du certificat ci-annexé ;

PRECISE les circonstances qui ont permis à ces marchandises de remplir ces conditions :

.....
.....
.....
.....

PRESENTE les pièces justificatives suivantes (1) :

.....
.....
.....
.....

M'ENGAGE à présenter, à la demande des autorités compétentes, toutes justifications supplémentaires que celle-ci jugeraient nécessaires en vue de la délivrance du certificat ci-annexé, ainsi qu'à accepter, le cas échéant, tout contrôle par lesdites autorités de ma comptabilité et des circonstances de la fabrication des marchandises susvisés ;

DEMANDE la délivrance du certificat ci-annexé pour ces marchandises.

A, le

.....

(Signature)

(1)Par exemple : documents d'importation, certificats de circulation, factures, déclarations du fabricant, etc..., se référant aux produits mis en œuvre ou aux marchandises réexportées en état.